

1. Caractéristiques

La manifestation cycliste de masse "La Drômoise" est une cyclosportive et une rando-cyclo. La rando-cyclo est aussi ouverte aux enfants mineurs obligatoirement munis d'une autorisation parentale. L'utilisation de vélos électriques est autorisée sur les parcours rando. La forte connotation de convivialité (arrêts ravitaillements, repas à l'arrivée, village des partenaires, ...) lui ôte tout caractère exclusif de compétition.

2. Sécurité

Chaque participant devra se conformer au code de la route ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux et municipaux des localités traversées et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. Les véhicules officiels ouvriront la route. Les carrefours principaux seront tenus par des signaliers agréés. L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge.

Nous vous demandons une prudence toute particulière dans les descentes des cols qui restent tous ouverts à la circulation. Seuls sont autorisés, sur les parcours cyclosportifs, les véhicules de l'organisation (suiveurs, balais et dépannage) et de secours. Chaque participant randonneur doit terminer son épreuve en passant sous l'arche d'arrivée, ceci afin de garantir le suivi des arrivées pour les organisateurs.

3. Obligations

Fournir la preuve de son aptitude à la pratique du sport cycliste en produisant :

- ▶ soit la photocopie d'une licence fédérale avec visa médical (FFC, FSGT, FFT, FFCT, UFOLEP).
- ▶ soit un certificat médical, de moins d'un an à la date de la course, spécifiant clairement l'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition.

Porter un casque rigide conforme aux normes européennes dès le contrôle de départ et tout au long de l'épreuve.

Pour participer à la cyclosportive du dimanche, l'âge minimal est fixé à 16 ans. L'enfant doit dans ce cas fournir à l'inscription une autorisation parentale validant sa participation, en plus des éléments cités ci-dessus.

Aucun certificat médical nécessaire pour les épreuves randos (non-chronométrées)

4. Infos Assurances

Un dispositif d'encadrement et de secours est mis en place selon chaque parcours. Une assurance responsabilité civile a été souscrite chez "AXA/GRAS SAVOYE" et "GROUPAMA". Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et à l'arrivée. Cette assurance ne prend en charge ni les soins, ni les dommages matériels ; chaque participant est responsable de ses dommages et possède sa propre assurance accident. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, en cas de vol, de détérioration du matériel ou d'équipement pendant la durée de l'épreuve.

Les épreuves et tracés définis peuvent être modifiés, neutralisés, voir annulés, sans préavis et préjudice d'aucune sorte, par le seul directeur de l'épreuve.

Les comportements anti-sportifs, les non respects du règlement, du code de la route, des parcours balisés ou de la sécurité d'une manière générale sont passibles d'exclusion. De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

5. Contrôles

Les commissaires veilleront au respect du règlement.

Les portes horaires seront obligatoirement respectées : consultez les au départ de la course ou sur www.cyclodromoise.com

6. Le Dfois "tourisme vert"

Les personnes ne respectant pas l'environnement durant la course (papier ou emballage jetés sur la voie publique) seront exclues.

7. Acceptation du règlement

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de forces majeures.

8. Inscriptions

Elles s'effectuent soit par internet sur www.ats-sport.com ou www.velo101.com ou www.sportsnconnect.com, soit par courrier (office du tourisme Pays Dfois rue des Jardins 26150 Die) via le bulletin d'inscription.

L'engagement est ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quoi que ce soit.

Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera

reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le montant de l'engagement comprend :

- un cadeau textile et une bouteille de Clairette de Die (hormis pour les mineurs et les enfants inscrits sur la Drômoise des familles).
- un repas à l'arrivée après votre (ou vos) épreuve(s).
- l'assurance responsabilité civile (AXA / gras Savoie et Groupama) souscrite par l'association.
- des lots par tirage au sort le dimanche, seuls les concurrents présents participeront au tirage.

Délai d'inscription : pour les journées de vendredi et samedi, fin des inscriptions samedi 10/09/2022 pour les bulletins papiers et mardi 13/09/2022 12:00 pour les inscriptions en ligne. Pour les épreuves du dimanche, jusqu'à 19:30 le samedi pour les cyclosportives et 8:30 le dimanche pour les randos, devant l'OT (Aire de Meyrosse).

Identification des concurrents : une plaque de cadre.

9. Droits à l'image

Chaque participant (adultes et mineurs) autorise expressément les organisateurs de La Drômoise, ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation cycliste La Drômoise. Cela, sur tous les supports y compris promotionnels et publicitaires et les livres dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

10. Règlement du Challenge Inter-entreprises

Le classement est établi en fonction du nombre de participants de chaque structure passant la ligne d'arrivée. Celle qui a le plus grand nombre de collaborateurs présents à l'arrivée remportera le trophée en fonction de sa catégorie.

3 catégories sont primées :

- Structures de 1 à 9 collaborateur(trice)s
- Structures de 10 à 50 collaborateur(trice)s
- Structures de plus de 50 collaborateur(trice)s

Les participants peuvent effectuer l'un des 3 parcours suivant pour être comptabilisés : Gravel-mini (27km), Gravel (55km) ou Gravel 75km.

La remise de prix et le pot de l'amitié se fait juste après le repas, sur l'aire de Meyrosse de Die.

11. Conditions d'accessibilité aux épreuves

Les enfants de moins de 16 ans sont autorisés à participer uniquement aux 3 épreuves suivantes : la gravel-mini (27km), la Drômoise des familles (23km) et la Pétilante (47km). Une autorisation parentale est à présenter, aucun certificat médical nécessaire pour ces épreuves.

Les épreuves cyclistes chronométrées (la Panoramique, la Pré-Alpine et l'Intégrale) sont ouvertes à tous les cyclistes, licenciés ou non ayant 16 ans et plus le jour du 18 septembre 2022 (autorisation parentale obligatoire pour les moins de 16 ans à présenter). Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte référent qui roule avec lui sur l'épreuve.

Les randonnées sont ouvertes à tous les pratiquants à partir de 16 ans, le certificat médical n'étant pas nécessaire.

Attention : pas d'inscription cyclosportive le dimanche 18/09/22.

12. Spécificité de l'épreuve Gravel

Les circuits proposés sont accessibles aux vélos de type Gravel (vélo de route à pneus larges adaptés aux chemins) ainsi qu'aux Vélos Tout Chemin, Vélo Tout Terrain et Vélo à assistance électrique. Ils évoluent très majoritairement sur des pistes forestières (pour La Drômoise Gravel) et à 1/3 sur des pistes forestières et 2/3 petites routes goudronnées pour la Gravel-mini. Les épreuves se déroulent dans un environnement forestier et peut être sujet à annulation si les services de l'État jugent l'accès dangereux en raison notamment des risques incendie. La circulation étant ouverte, le respect du code de la route est obligatoire.

13. Condition d'annulation

Pour toute demande de remboursement liée à l'impossibilité de pouvoir prendre le départ d'une personne déjà inscrite, une demande écrite devra être rédigée par le participant au « Service inscription de La Drômoise – à l'attention d'Olivier Riosset ». Un remboursement peut-être demandé uniquement dans le cas d'un problème médical certifié et signalé à plus de 7 jours de l'épreuve. L'organisation ne peut être tenue pour responsable d'une annulation d'épreuve liée à un événement extérieur et imprévisible. Cas d'annulation de la manifestation par les

pouvoirs publics pour cause de crise sanitaire : le participant aura le choix entre le report de son inscription sur l'année suivante ou le remboursement du montant total de son inscription (hors frais éventuels d'inscription en ligne).

Cas d'annulation par le participant pour cause de cas covid avéré : le participant pourra prétendre au remboursement de son inscription sur présentation d'un justificatif médical et uniquement à plus de 8 jours de l'épreuve. Aucun remboursement possible la dernière semaine précédant son épreuve.

14. Sécurité et environnement

La circulation automobile n'étant pas interrompue sur l'ensemble du parcours les 16,17 et 18 septembre et sur certaines portions du parcours le 18 septembre, chaque participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le concurrent sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.

Le port du casque homologué est obligatoire sur tous les circuits. Les VAE sont autorisés uniquement en formule randonnée.

Chaque participant est autorisé à emporter avec lui des vivres de ravitaillement. Une fois utilisées, leurs déchets restant devront être obligatoirement déposés dans une poubelle de tri adaptée. Tout participant refusant cette procédure sera immédiatement exclu de l'épreuve.

15. Horaires et lieux de retrait des dossards

- vendredi 16 sept. de 7h00 à 8h45 à la Motte Chalancon (place de la Mairie) : uniquement pour La Drômoise en Baronnies ;
 - vendredi 16 sept. de 16h30 à 19h00 à Die (parking Meyrosse) : uniquement pour les épreuves du samedi ;
 - samedi 17 sept. de 7h30 à 8h45 à Die : uniquement pour les épreuves du samedi ;
 - samedi 17 sept. de 14h00 à 19h30 à Die : toutes les épreuves du dimanche ;
 - dimanche 18 sept. de 6h30 à 8h30 à Die : toutes les épreuves du dimanche.
- NB : les personnes invitées doivent être présentes pour le retrait du dossard

16. Lieux de départs des épreuves

- Vendredi 16 sept. 2022 : Place de la Mairie de la Motte-Chalancon
- Samedi 17 sept. 2022 : Parking de Meyrosse de Die
- Dimanche 18 sept. 2022 : Av. de la Division du Texas de Die

17. Horaires de départs des épreuves

Chaque épreuve dispose d'un horaire de départ mentionné sur le tableau « tarifs et inscriptions » également consultable sur le site internet : <http://www.cyclodromoise.com/programme/>

18. Engagement et paiement

Engagement et paiement : voir bulletin d'inscription. Choix du parcours à l'inscription et en cours de route (si nécessaire). En m'inscrivant j'autorise à reverser 2 € de mon inscription aux associations caritatives.

Un supplément de 5€ par inscription est appliqué pour les inscriptions réalisées la dernière semaine (du samedi 10/09 inclus au dimanche 18/09/22).

Attention : pas d'inscription cyclosportive le dimanche 18/09/2022 matin.

19. Classements des épreuves cyclosportives (Drômoise Classique)

Un classement scratch toutes catégories est effectué ainsi qu'un classement par catégorie pour les 3 cyclosportives.

Les catégories sont les suivantes :

- Catégories Femmes : A de 18 à 39 ans, B de 40 à 59 ans, C au-delà de 60 ans
 - Catégories Hommes : D de 18 à 29 ans, E de 30 à 39 ans, F de 40 à 49 ans, G de 50 à 59 ans, H de 60 à 69 ans, I au-delà de 70 ans
 - Catégorie Handisport
- L'âge pris en compte est celui du millésime de l'année.

20. Dossard prioritaire Drômoise Classique

Un(e) compétiteur(ice) de très bon niveau peut demander un dossard prioritaire pour la Drômoise Classique en formule cyclosportive. La demande est à faire uniquement lors du retrait de votre dossard à l'arbitre référent sur place (Olivier Riosset). Ce dernier appréciera votre demande et jugera si elle est recevable.

21. Validation d'inscription

Votre inscription entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute inscription sera définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (sauf cas particuliers).